

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### CNR Santé : les PSAD soumettent 6 initiatives pour l'accès aux soins aux acteurs locaux

**Paris, le 23 janvier 2023.** La Fédération des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD), a travaillé activement ces dernières semaines à l'élaboration de propositions concrètes pour l'accès aux soins des Français et les a transmises aux acteurs et élus locaux, dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR Santé).

Sur l'ensemble du territoire, les prestataires de santé à domicile (PSAD) accompagnent plus de 3 millions de patients. Forts d'un maillage territorial complet, les PSAD sont organisés pour répondre, dans les 4 heures seulement, aux besoins des patients. À cet égard, la mobilisation de leurs forces vives constitue un atout pour tous les territoires, afin de répondre aux enjeux posés par le CNR Santé.

Pour rappel, pendant la crise du Covid-19, les PSAD ont permis à plus de 100 000 patients de bénéficier d'une oxygénothérapie à domicile et prêté aux hôpitaux 3 000 matériels médicaux. L'été dernier, leur mobilisation a également aidé à désengorger les services d'urgences en évitant l'hospitalisation de plus de 5 000 patients, le plus souvent âgés, nécessitant une hydratation par perfusion.

**Les PSAD ont ainsi contribué très significativement à soulager les tensions hospitalières et à libérer du temps médical précieux dans les cabinets des médecins de ville.**

Aussi, dans le cadre du CNR Santé, la FEDEPSAD propose au gouvernement **6 initiatives permettant de changer la donne en matière d'accès aux soins :**

1. Décharger les hôpitaux en facilitant et accélérant les sorties hospitalières grâce aux PSAD en étendant le champ des traitements pouvant leur être confiés à domicile, (molécules rétrocédables, prestations déléguées liées à la télésurveillance médicale...), et en clarifiant leurs missions dans la réglementation.
2. Élargir le champ des traitements pouvant être réalisés à domicile (dialyse, immunothérapie et chimiothérapie à domicile,...).
3. Favoriser le déploiement de la télésurveillance par les PSAD grâce à la création de nouvelles prestations prises en charge à la liste des produits et prestations remboursables (LPPR) (éducation thérapeutique, accompagnement thérapeutique, tri et gestion des alertes strictement médico-techniques).
4. S'appuyer sur les PSAD pour déployer la Prévention (participation au programme ICOPE (étape 1 et étape 2), repérage de la dégradation de l'état de santé des patients chroniques, repérage des fragilités chez la personne âgée, prévention des chutes...)
5. Fluidifier les parcours de soins grâce une véritable reconnaissance du rôle des PSAD comme acteur de santé à part entière, participant à la coordination.
6. Améliorer l'attractivité des métiers de la santé avec les PSAD.

[Lire le détail des initiatives](#) (lien PDF)

**Les PSAD peuvent jouer un rôle plus grand dans l'amélioration de l'accès aux soins et des parcours de soins.** Dans le contexte d'extrême tension du système de santé, les PSAD sont prêts à prendre leurs responsabilités mobiliser leurs équipes, favoriser les sorties d'hospitalisation et libérer du temps de consultation en ville.